



Commentaires sur les comptes 2025

Message pour l'Assemblée communale du 26 mai 2026

Introduction

Le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale les comptes de l'exercice 2025.

L'élaboration de ces comptes a été réalisée en étroite collaboration entre la bourse communale et le Conseil communal. Elle s'inscrit dans le respect des normes comptables en vigueur, en particulier le modèle MCH2, ainsi que des prescriptions cantonales applicables aux collectivités publiques.

Les présents commentaires visent à fournir une lecture synthétique des comptes 2025 et à en faciliter la compréhension. Ces éléments permettent d'apprécier la situation financière de la commune avec précision et de situer les écarts observés dans leur contexte.

Principaux écarts et éléments explicatifs

Chapitre administration

0120.3000.00 Jetons de présence du conseil communal :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|----------------|
| 29'000.00 CHF | 32'000.00 CHF | - 3'000.00 CHF |

Commentaire : Le Conseil communal a fonctionné plusieurs avec quatre membres, ce qui explique l'écart constaté.

0120.3000.01 Vacations du conseil communal :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|----------------|
| 35'697.00 CHF | 38'000.00 CHF | - 2'303.00 CHF |

Commentaire : Le Conseil communal a été saisi de moins de dossiers d'envergure en 2025 et a, par ailleurs, fonctionné durant plusieurs mois avec quatre membres, ce qui explique l'écart constaté.

01110.3010.00 Salaires du personnel du secteur financier :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|--------------|
| 28'912.15 CHF | 27'200.00 CHF | 1'712.15 CHF |

Commentaire : Augmentation due à un ajustement de l'échelle de traitement, initialement incorrecte.

0210.3611.02 Escomptes :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|--------------|--------------|
| 7'135.15 CHF | 3'400.00 CHF | 3'735.15 CHF |

Commentaire : Selon le décompte d'encaissement du Service cantonal des contributions, certains contribuables s'acquittent de leurs acomptes fiscaux avant l'échéance. Conformément aux dispositions en vigueur, un escompte leur est alors accordé pour paiement anticipé. Ce rabais est imputé sur les recettes fiscales communales et a ainsi une incidence directe sur le montant net des impôts encaissés par la commune.

0220.3130.00 Matériel informatique :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|-------------|--------------|
| 2'830.75 CHF | 500.00 CHF | 2'330.75 CHF |

Commentaire : Le contrat de leasing de l'imprimante-photocopieuse de l'administration étant arrivé à échéance, il a été décidé de procéder à son rachat pour un montant de CHF 2'700.00, dépense non prévue au budget.

0220.3133.00 Charges pour l'informatique :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|-----------------|
| 13'693.10 CHF | 25'520.00 CHF | - 11'826.90 CHF |

Commentaire : La mise en place du nouveau système Urbanus, initialement prévue en 2025, a été reportée à 2026, ce qui a entraîné une économie de CHF 9'620.00.

0220.3636.00 Cotisations aux associations régionales :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|--------------|
| 14'669.70 CHF | 13'000.00 CHF | 1'669.70 CHF |

Commentaire : La cotisation relative au programme DIGI-FR, mis en place pour accompagner la digitalisation des services communaux et partiellement financé par l'Association des communes fribourgeoises, a été transférée au Canton, qui en facture désormais l'intégralité du coût.

0220.3636.01 Dons aux sociétés et associations locales :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|--------------|------------|
| 3'800.00 CHF | 3'000.00 CHF | 800.00 CHF |

Commentaire : Un don extraordinaire de CHF 1'000.00 a été octroyé à la troupe de théâtre L'Active à l'occasion de son 35^e anniversaire.

0290.3120.00 Eau, énergie, élimination déchets – Bâtiments communaux :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|---------------|----------------|
| 9'085.40 CHF | 12'000.00 CHF | - 2'914.60 CHF |

Commentaire : La variation de ce poste dépend des commandes et des livraisons de mazout et de pellets au cours de l'année. Dans un souci d'optimisation et d'affinement budgétaire, une analyse de tendance sera réalisée.

0290.3120.02 Eau, énergie, élimination déchets – La Chaumière :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|--------------|--------------|
| 4'170.60 CHF | 2'000.00 CHF | 2'170.60 CHF |

Commentaire : La variation de ce poste dépend des commandes et des livraisons de mazout et de pellets au cours de l'année. Dans un souci d'optimisation et d'affinement budgétaire, une analyse de tendance sera réalisée.

0290.3144.00 Entretien du bâtiment administratif :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|--------------|---------------|
| 21'975.35 CHF | 5'000.00 CHF | 16'975.35 CHF |

Commentaire : Les travaux d'introduction liés à la mise en place de la fibre optique se sont élevés à CHF 7'143.40. Le canal initialement utilisé, écrasé et donc inutilisable, a nécessité une intervention non prévue au budget.

Par ailleurs, le remplacement des stores à lamelles, pour un montant total de CHF 8'433.75, a fait l'objet d'une répartition inadéquate. Un budget de CHF 10'000.00 avait été prévu au compte 2170.3144.00 « Entretien et frais des bâtiments École ». Or, le remplacement des lamelles pour le bâtiment « école » s'est élevé à CHF 3'866.00. Le solde concerne le bâtiment « administratif ». Il aurait ainsi été nécessaire de répartir le budget entre les frais du bâtiment administratif et ceux des bâtiments scolaires lors de l'élaboration du budget 2025.

0290.3144.03 Entretien et frais appartement et bâtiment :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|--------------|--------------|
| 10'551.70 CHF | 5'000.00 CHF | 5'551.70 CHF |

Commentaire : Le lave-vaisselle d'un appartement étant hors d'usage, son remplacement a été nécessaire pour un montant de CHF 2'150.00, non prévu au budget.

Par ailleurs, la rénovation urgente de deux balcons, pour un montant de CHF 7'583.05, n'avait pas non plus été budgétée pour l'exercice 2025.

Chapitre Ordre et Sécurité publics, défense

1400.3611.00 Participation aux frais de service tuteur officiel :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|--------------|
| 21'751.75 CHF | 15'000.00 CHF | 6'751.75 CHF |

Commentaire : Ce poste constitue une charge liée, dont le montant est déterminé par l'État de Fribourg.

1400.3612.00 Frais de curatelles, rémunération des curateurs :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|--------------|
| 21'751.75 CHF | 15'000.00 CHF | 6'751.75 CHF |

Commentaire : Aucune dépense n'avait été prévue au budget pour ce poste, dont le montant dépend du nombre de personnes sous tutelle ou curatelle domiciliées dans la commune. À titre d'information, un montant de CHF 5'000.00 a été inscrit au budget 2026.

Chapitre Ordre et Sécurité publics, défense

2120.3111.01 Participation aux frais de transports scolaires :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|--------------|
| 42'527.05 CHF | 40'000.00 CHF | 2'527.05 CHF |

Commentaire : La clé de répartition convenue avec la commune de Saint-Aubin fixe une participation annuelle de CHF 40'000.00. Toutefois, en raison de difficultés rencontrées, notamment liées à une indiscipline accrue, il a été nécessaire d'intervenir en mandatant une accompagnatrice dans le bus, présente de un à plusieurs jours par semaine selon les besoins.

2170.3120.00 Eau, énergie, élimination déchets – bâtiment des écoles :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|---------------|----------------|
| 7'236.85 CHF | 10'500.00 CHF | - 3'263.15 CHF |

Commentaire : La variation de ce poste dépend des commandes et des livraisons de mazout et de pellets au cours de l'année. Dans un souci d'optimisation et d'affinement budgétaire, une analyse de tendance sera réalisée.

2170.3144.00 Entretien et frais des bâtiments École :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|----------------|
| 12'775.05 CHF | 18'000.00 CHF | - 5'224.95 CHF |

Commentaire : Un montant de CHF 10'000.00 avait été budgété pour le remplacement des stores des bâtiments scolaires et administratifs. Le coût effectif s'élève à CHF 3'866.00 pour le bâtiment « école » et à CHF 8'433.75 pour le bâtiment « administratif ». Il aurait dès lors été nécessaire de répartir le budget entre ces deux postes lors de l'élaboration du budget 2025.

2180.3612.00 Participation à d'autres AES Accueil Extra-scolaire :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|----------------|
| 30'000.05 CHF | 38'900.00 CHF | - 8'899.95 CHF |

Commentaire : Ce poste dépend de la fréquentation d'enfants domiciliés à Vallon dans d'autres structures d'accueil extrascolaire (AES). Le Conseil avait anticipé une possible hausse de la demande, qui ne s'est finalement pas concrétisée.

2180.3637.00 Subvention aux parents accueils extra-scolaires :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|-------------|--------------|
| 6'000.00 CHF | - CHF | 6'000.00 CHF |

Commentaire : Pour ces postes relatifs à l'AES, un partenariat est en place avec la commune de Saint-Aubin, qui en assure la gestion financière. Dans un souci de transparence, les coûts de l'AES et les subventions des parents sont, depuis 2025, présentés de manière distincte.

2200.3637.00 Frais de déplacement aux cours spécialisés (logopédie, psychologie) :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|-------------|--------------|
| 1'685.70 CHF | 500.00 CHF | 1'185.70 CHF |

Commentaire : Lorsque les cours de logopédie ne peuvent être dispensés sur le site de l'école — ce qui est le cas pour notre cercle scolaire — les frais de transport sont à la charge de la commune. Ceux-ci dépendent des besoins des élèves concernés et peuvent ainsi varier de manière significative d'une année à l'autre.

Chapitre Culture, sport et loisir**3290.3000.00 Jeton de présences, commission animations, culturelle et seniors :**

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|--------------|--------------|
| 3'341.25 CHF | 1'000.00 CHF | 2'341.25 CHF |

Commentaire : Cette commission a pour mandat, entre autres, l'organisation d'activités destinées aux seniors. Particulièrement active dans la vie du village, elle a engendré des coûts supérieurs aux montants initialement budgétés, qui se sont révélés sous-estimés.

3410.3636.00 Dons aux société et association local - sport :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|--------------|----------------|
| 900.00 CHF | 2'000.00 CHF | - 1'100.00 CHF |

Commentaire : Le sponsoring en faveur des juniors du FC Saint-Aubin / Vallon, prévu pour 2025, sera finalement versé en 2026 en raison de la transmission tardive du nombre de juniors domiciliés dans la commune de Vallon. Pour rappel, la commune accorde un soutien de CHF 30.00 par junior concerné.

Chapitre Santé

4330.3136.00 Service dentaire, visites médicales :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|--------------|--------------|
| 2'826.35 CHF | 1'500.00 CHF | 1'326.35 CHF |

Commentaire : Selon un barème établi, la commune peut accorder des subventions pour les frais dentaires. Dès lors, ce poste dépend du nombre de demandes à traiter et peut varier d'une année à l'autre.

4330.3611.01 Participation coûts contrôles et soins dentaires scolaires :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|--------------|----------------|
| 808.55 CHF | 3'500.00 CHF | - 2'691.45 CHF |

Commentaire : Selon un barème établi, la commune peut accorder des subventions pour les frais dentaires. Dès lors, ce poste dépend du nombre de demandes à traiter et peut varier d'une année à l'autre.

Chapitre Prévoyance sociale

5451.3636.01 Subventions pour l'Accueil familial de jour (structure communale) :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|---------------|
| 45'544.30 CHF | 33'000.00 CHF | 12'544.30 CHF |

Commentaire : L'augmentation de la fréquentation explique l'écart par rapport au budget. En comparaison avec les comptes 2024, les charges observées apparaissent cohérentes. À titre d'information, le budget 2026 a été ajusté en conséquence.

5720.3612.00 Participation service social de la Broye :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|-----------------|
| 57'636.95 CHF | 84'464.00 CHF | - 26'827.05 CHF |

Commentaire : Ce poste constitue une charge liée. Selon les indications du service, les coûts avaient été surévalués lors de l'établissement du budget.

Chapitre Trafic et télécommunication

6150.3141.00 Entretien des routes et de l'éclairage :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|--------------|--------------|
| 7'527.45 CHF | 6'000.00 CHF | 1'527.45 CHF |

Commentaire : Une réparation du drainage le long de la route de la Vannaz, pour un montant de CHF 2'048.90, ainsi que l'élargissement de la patte d'oie à l'entrée du parking du 700e, destiné à faciliter l'accès du bus scolaire, pour un montant de CHF 1'799.95, n'avaient pas été prévus au budget.

Chapitre Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7101.3105.00 Achats d'eau pour revente :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|----------------|
| 32'732.30 CHF | 40'000.00 CHF | - 7'267.70 CHF |

Commentaire : Le solde 2024 a été faussé par l'extourne d'une provision, ce qui a conduit à une surévaluation du budget. Par ailleurs, en cas de consommation plus élevée, le prix d'achat de l'eau diminue.

7101.3143.00 Entretien du réseau d'eau :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|----------------|
| 32'732.30 CHF | 40'000.00 CHF | - 7'267.70 CHF |

Commentaire : Un montant de CHF 10'000.00 avait été budgété pour le curage des conduites d'eau claire bouchées ainsi que pour un curage préventif. Le coût effectif s'élève finalement à CHF 4'730.15. Le débouchage s'est déroulé de manière plus favorable que prévu et le curage préventif n'a pas été réalisé cette année.

7101.3143.00 Entretien du réseau d'eau :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|--------------|----------------|
| - CHF | 3'000.00 CHF | - 3'000.00 CHF |

Commentaire : Aucune dépense n'a été enregistrée pour ce poste.

7201.3612.00 Participation aux frais de la STEP :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|---------------|
| 66'116.70 CHF | 55'829.90 CHF | 10'286.80 CHF |

Commentaire : La STEP étant en fin de vie, elle est maintenue en fonctionnement dans la mesure du possible jusqu'à la mise en service d'EPARSE. Cette situation entraîne une augmentation des besoins en maintenance et en réparations.

7201.3612.02 Participation à la STEP régionale (EPARSE) :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|--------------|----------------|
| 1'868.90 CHF | 4'458.55 CHF | - 2'589.65 CHF |

Commentaire : Ce coût, inférieur au budget, s'explique par l'arrêt des travaux consécutif à une opposition, qui a entraîné la suspension du chantier.

73013612.00 Participation déchetterie de Grandcour :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|--------------|
| 47'745.80 CHF | 40'000.00 CHF | 7'745.80 CHF |

Commentaire : L'augmentation des déchets déposés à la déchetterie explique en partie la hausse des coûts. Par ailleurs, les frais de gardiennage, qui n'étaient pas inclus dans la facturation auparavant, sont désormais pris en compte.

7301.4210.00 Ventes de vignettes pour poubelle :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|--------------|
| 28'876.95 CHF | 25'000.00 CHF | 3'876.95 CHF |

Commentaire : Cette augmentation des revenus s'explique par la croissance de la population.

Chapitre Aménagements**7710.3130.00 frais d'inhumations :**

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|-------------|--------------|
| 3'611.50 CHF | - CHF | 3'611.50 CHF |

Commentaire : Selon les besoins, et en l'absence de succession, les frais d'inhumation sont à la charge de la commune.

7900.3130.01 Participation au service technique intercommunal :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|----------------|
| 18'192.25 CHF | 28'000.00 CHF | - 9'807.75 CHF |

Commentaire : Monsieur Federico Coca, responsable du service technique, est facturé selon les heures effectivement réalisées. Un taux d'activité de 20 % avait été prévu au budget.

Chapitre Économie publique**8200.3145.00 Entretien des chemins et aménagement forestier :**

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|--------------|--------------|
| 6'362.05 CHF | 5'000.00 CHF | 1'362.05 CHF |

Commentaire : Le budget prévoyait une participation de CHF 4'000.00 pour la réfection du Pont du Diable ainsi que CHF 1'000.00 pour la remise en état des copeaux. Les coûts effectifs se sont finalement élevés à CHF 5'000.00 pour le Pont du Diable et à CHF 1'362.05 pour les copeaux.

8200.4631.00 Subvention cantonale « Réserve forestière » :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|--------------|-------------|--------------|
| 3'325.00 CHF | - CHF | 3'325.00 CHF |

Commentaire : Ce montant correspond à la subvention versée par le Canton en contrepartie de l'intégration de notre parcelle forestière, située sur le territoire de la commune de Gletterens, au projet de réserve.

Chapitre Finances et impôts**9100.4000.00 Impôts sur le revenu des personnes physique :**

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|------------------|------------------|---------------|
| 1'040'110.90 CHF | 1'023'700.00 CHF | 16'410.90 CHF |

Commentaire : Les impôts ordinaires a été comptabilisé selon les acomptes d'impôts facturés par le service cantonale des contributions. Il ressort des discussions avec l'organe de révision que ce montant est potentiellement sous-évalué car celui-ci ne tient pas compte des éventuelles soldes à recevoir concernant l'année fiscale 2025 qui seront connus lorsque que les avis de taxations 2025 seront délivrés.

9100.4000.10 Impôt sur le revenu des personnes physiques – années précédentes :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|-------------|---------------|
| 70'347.75 CHF | - CHF | 70'347.75 CHF |

Commentaire : L'impôts sur les revenus des personnes physiques des années précédentes n'est pas portés au budget selon les directives du service des communes.

9100.4000.20 Rappel d'impôts sur le revenu des personnes physiques :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|-------------|---------------|
| 27'118.20 CHF | - CHF | 27'118.20 CHF |

Commentaire : Ce poste relève des impôts dits extraordinaires et demeure difficile à budgétiser en raison des variations importantes d'une année à l'autre. En l'absence d'indications concrètes, il est prudent de ne pas inscrire de montant au budget afin d'éviter toute surestimation des revenus.

9100.4000.30 Impôts sur les prestations en capital :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|---------------|
| 78'150.70 CHF | 17'700.00 CHF | 60'450.70 CHF |

Commentaire : Pour ce poste, l'estimation des revenus demeure délicate. Le budget a dès lors été établi de manière prudente.

9100.4001.00 Impôts sur la fortune des personnes physiques :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|-----------------|
| 68'394.15 CHF | 89'800.00 CHF | - 21'405.85 CHF |

Commentaire : Les impôts ordinaires a été comptabilisé selon les acomptes d'impôts facturé par le service cantonale des contributions. Il ressort des discussions avec l'organe de révision que ce montant est potentiellement sous-évalué car celui-ci ne tient pas compte des éventuelles soldes à recevoir concernant l'année fiscale 2025 qui seront connus lorsque que les avis de taxations 2025 seront délivrés.

9100.4001.10 Impôts sur la fortune des personnes physiques – années précédentes :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|-------------|---------------|
| 39'378.00 CHF | - CHF | 39'378.00 CHF |

Commentaire : L'impôts sur les revenus des personnes physiques des années précédentes n'est pas portés au budget selon les directives du service des communes.

9100.4010.00 Impôts sur le bénéfice des personnes morales :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|---------------|
| 42'083.05 CHF | 25'800.00 CHF | 16'283.05 CHF |

Commentaire : Les entreprises établies dans la commune semblent se porter favorablement et ont réalisé des bénéfices supérieurs à ceux initialement estimés.

9100.4010.10 Impôts sur le bénéfice des personnes morales – années précédentes :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|-------------|---------------|
| 47'259.70 CHF | - CHF | 47'259.70 CHF |

Commentaire : L'impôts sur les revenus des personnes morales des années précédentes n'est pas portés au budget selon les directives du service des communes.

9101.4021.00 Contribution immobilière :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|----------------|----------------|--------------|
| 150'654.70 CHF | 145'800.00 CHF | 4'854.70 CHF |

Commentaire : La facturation 2025 n'ayant pas pu être entièrement réalisée en raison d'une surcharge de travail liée à la migration du système informatique, le solde sera facturé en 2026. De plus, des mouvements au registre foncier retarde la facturation aux propriétaires.

9101.4022.00 Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écarts |
|---------------|---------------|---------------|
| 72'576.00 CHF | 49'400.00 CHF | 23'176.00 CHF |

Commentaire : Ce poste relève des impôts dits extraordinaires et demeure difficilement budgétisable. La pratique consiste à établir une moyenne sur les trois dernières années, compte tenu des fortes fluctuations possibles.

9101.4023.00 Impôt sur les mutations :

| Comptes 2025 | Budget 2025 | Écart |
|---------------------|--------------------|-----------------|
| 4'769.25 CHF | 65'420.00 CHF | - 60'650.75 CHF |

Commentaire : Ce poste relève des impôts dits extraordinaires et demeure difficilement à budgéter. La pratique consiste à établir une moyenne sur les trois dernières années, compte tenu des fortes fluctuations possibles.

En vue de l'assemblée communale, et en cas de questions, n'hésitez pas à les transmettre en amont à l'administration communale.